

Renseignements :03 28 38 52 43
(du lundi au vendredi de 9h à 18h)Arrêté du 07.03.2014.
Art. 20 loi n°2010-874 du 27.07.2010

DÉCLARATION 2016

CVO (Contribution Volontaire Obligatoire)**Propriétaires forestiers privés / personnes physiques et morales**

- Date limite de déclaration et de règlement (chèque ou virement) : **30.04.2016**
- Date limite de règlement par prélèvement : **30.05.2016**
(possibilité de payer en 6 mensualités pour les CVO supérieures à 500 €)

Dépôt de la déclaration et règlement :

- Par télédéclaration : *Plus simple, plus rapide, pensez à la déclaration et au paiement en ligne !* **franceboisforet.fr**
- Par courrier : **FRANCE BOIS FORÊT - Service Gestion CVO CS 20011 - 59895 Lille cedex 9**

Pour toutes précisions, se reporter à la notice explicative.

Votre identification contributeur

Vous êtes : Propriétaire forestier personne physique
 Propriétaire forestier personne morale

Votre N° de contributeur FBF : Notre réf. :

Vos coordonnées postales :

En cas d'adresse inexacte, merci de corriger celle-ci.

SIRET :

Code NAF :

E-mail :

Tél. :

Déclaration ventes de bois (Voir notice explicative P2 - N°2 et P5)

Pour le montant des ventes et de la CVO à déclarer, ne pas indiquer les centimes. NB : En cas de besoin, vous pouvez utiliser des copies du tableau ci-dessous et nous les adresser.

VENTES 2015 ET 2016

Essence principale (voir annexe au verso ex: 103, ou 204...)	A Montant des ventes H.T.*	x	B Taux de CVO	=	A x B = C Montant CVO à verser
--	--------------------------------------	---	-------------------------	---	--

Cumul bois sur pied

1	<input type="text"/>	€	x	0,50 %	=	<input type="text"/>	€
---	----------------------	---	---	--------	---	----------------------	---

Cumul bois abattus bord de route

2	<input type="text"/>	€	x	0,33 %	=	<input type="text"/>	€
---	----------------------	---	---	--------	---	----------------------	---

Cumul bois rendus usine

3	<input type="text"/>	€	x	0,25 %	=	<input type="text"/>	€
---	----------------------	---	---	--------	---	----------------------	---

Cumul bois transformés à destination de l'énergie

4	<input type="text"/>	€	x	0,15 %	=	<input type="text"/>	€
---	----------------------	---	---	--------	---	----------------------	---

TOTAL CVO À RÉGLER

€

*hors frais de transport.

Je règle ma CVO : par prélèvement par virement par chèque
 Je certifie n'avoir effectué ou prévu aucune vente de bois sur l'année en cours. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra éventuellement donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO.


NOUVEAU**Pour recevoir votre attestation de paiement par courrier électronique,**

veuillez renseigner votre adresse mail :@.....

 Règlement par prélèvementVous pouvez effectuer votre règlement par prélèvement en vous connectant sur notre site franceboisforet.fr, rubrique "CVO" en procédant au préalable à votre télédéclaration (munissez-vous de votre RIB et de votre N° de contributeur FBF). **Règlement par virement**Joindre à cet envoi le justificatif du virement **avec impérativement le N° de contributeur FBF ou le N° de SIRET.****Votre référence doit impérativement être votre N° de contributeur FBF****Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Ile-de-France**

IBAN (international Bank Account Number)						
FR76	1820	6002	8060	2868	0641	756
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882						

Titulaire du compte : France Bois Forêt PROPRIÉTAIRES FORESTIERS - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARISVérifié et arrêté à la somme de (en lettres) Fait à : Le : **Le titulaire**Nom : Prénom : Qualité :

Signature et cachet du propriétaire forestier

 Règlement par chèqueN° de chèque

libellé à l'ordre de France Bois Forêt

Fait à : Date

Jour Mois Année

Nom, signature et cachet du propriétaire forestier

Le titulaireNom Prénom Qualité Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra éventuellement donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO.**Si la CVO est versée pour votre compte par votre acheteur de bois, merci d'indiquer toutes les informations le concernant :**

Nom de l'entreprise, de la coopérative ou personne morale :

N° SIRET : Ville : Code postal : Date de la vente : Montant CVO versé : €

Jour Mois Année

Si vous avez sollicité plusieurs acheteurs de bois, utilisez une feuille de papier libre pour mentionner leurs coordonnées et le montant versé ou téléchargez le document sur notre site Internet : franceboisforet.fr. Joignez ces informations à votre déclaration CVO 2016.**ANNEXE : Références des essences principales de bois**

Ref.	FEUILLUS	Ref.	RESINEUX
101	Chêne	201	Douglas
102	Châtaignier	202	Pin maritime
103	Hêtre	203	Pin sylvestre
104	Frêne	204	Epicéa
105	Peuplier	205	Sapin
106	Robinier	206	Sitka
107	Aulne	207	Pin d'Alep
108	Autres feuillus	208	Autres résineux

L'interprofession Nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.**France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 20011 - 59895 Lille cedex 9 - Tél. 03 28 38 52 43**